

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,
- Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,
- Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 30 septembre 2025 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.demat.ampa.fr, pour la procédure adaptée relative aux **Travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments intercommunaux**, d'une durée d'un an renouvelable trois fois,
- Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,
- Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 28 novembre 2025

décide

ARTICLE 1

Les prestations sont réparties en 5 lots. Au vu de l'analyses des offres, il a été décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot(s)	Désignation du Lot	Attributaire	Montant estimatifs HT
01	Menuiserie – vitrerie – occultation – serrurerie	LABASTERE PYRENEES 64000 PAU	1 215 807,60 €
02	Electricité	SPIE BUILDING SOLUTION SAS 64000 PAU	122 368,58 €
03	Peinture – sols souples – carrelage	SARL BARTHELEMY 64000 PAU	85 531,50 €
04	Plomberie – sanitaire	CLEDE 64000 PAU	195 300,20 €
05	Métallerie	METALLERIE DU SUD 64360 MONEIN	96 435,23 €

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, 1^{er} décembre 2025



**Le Président,
Par délégation,**



Henri POUSTIS